

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 474

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE LIMINAIRE

Compléter le tableau de l'alinéa 1 par les deux lignes suivantes :

«

Dépenses structurelles	0,3	0,3	0,4
Recettes structurelles	-0,2	-0,3	-0,6

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme souligné par l'avis du Haut Conseil des Finances Publiques (n° HCFP-2019-3), relatif aux projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2020 publié le 23 septembre 2019, le budget 2020 entérine une incohérence avec la trajectoire définie dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.